

SYNDICAT CLECY - DRUANCE

eau potable

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2020

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	8
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	8
1.6.	Eaux traitées.....	9
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020.....	9
1.6.2.	Production	9
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	10
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	11
1.6.5.	Autres volumes.....	11
1.6.6.	Volume consommé autorisé	12
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	12
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service	13
2.1.	Modalités de tarifification	13
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	14
2.3.	Recettes.....	17
3.	Indicateurs de performance	18
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	18
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	18
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	20
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	20
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	21
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	21
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	23
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	24
4.	Financement des investissements	25
4.1.	Branchements en plomb.....	25
4.2.	Montants financiers.....	25
4.3.	État de la dette du service	25
4.4.	Amortissements	25
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	25
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	26
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	27
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	27
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	27
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	28

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT CLECY - DRUANCE
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	✓	
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	✓	
Traitement ⁽¹⁾	✓	
Transfert	✓	
Stockage ⁽¹⁾	✓	
Distribution	✓	

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Cauville, Cesny les sources, (Angoville) Clécy, Combray, Condé-en-Normandie, Cossesseville, Donnay, La Pommeraye, La Villette, Le Bô, Le Hom (Caumont sur Orne), Le Vey, Meslay, Pontécoulant, Périgny, Saint-Denis-de-Méré, Saint-Lambert, Saint-Omer, Saint-Rémy, Terres de Druance
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* 09/07/2020 . Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 12 861 habitants au 31/12/2020 (8 220 au 31/12/2019).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 6801 abonnés au 31/12/2020 (4 570 au 31/12/2019).

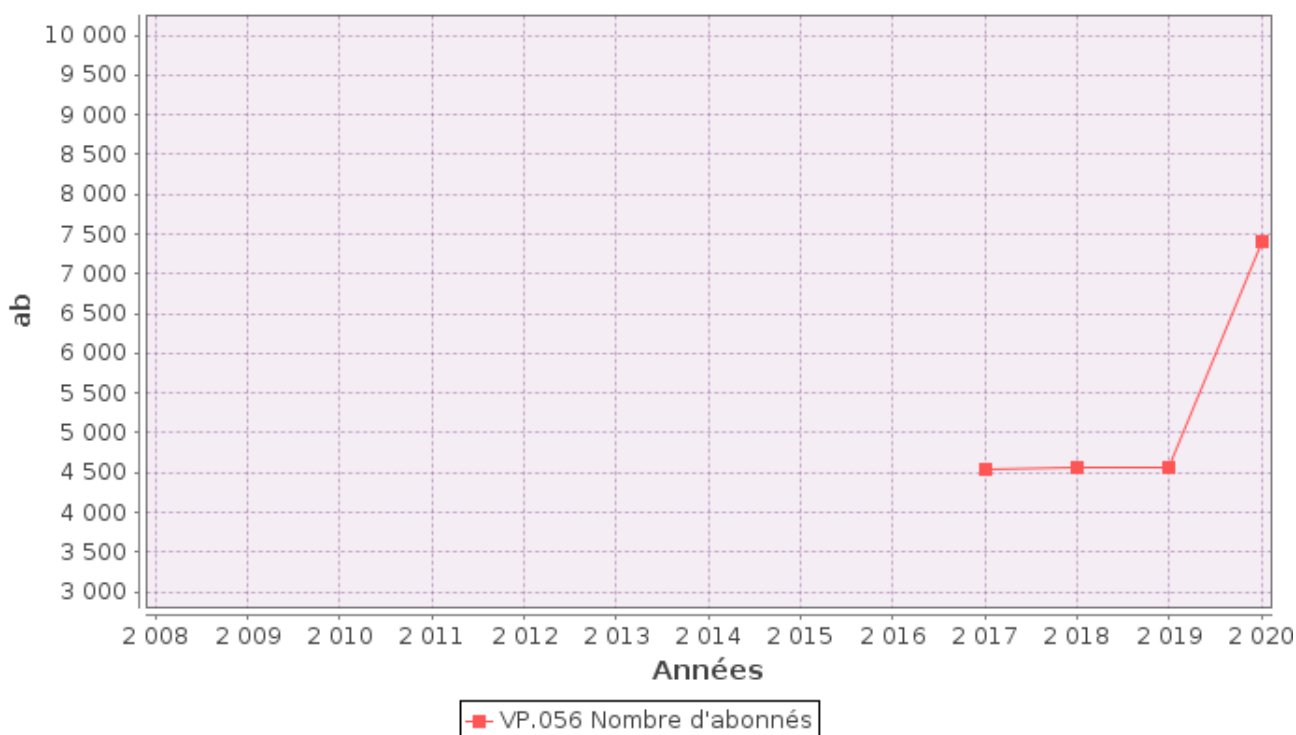
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2020	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Cauville	17	17	0	17	
Cesny les Sources (Angoville)	17	18	0	18	
Clécy	778	774	1	775	
Combray	82	85	0	85	
Condé-en-Normandie	1118	3313	0	3313	
Cossesseville	89	91	0	91	
Donnay	151	151	0	151	
La Pommeraye	44	44	0	44	
La Villette	144	123	0	123	
Le Bô	82	82	0	82	
Le Hom (Caumont sur orne)	50	49	0	49	
Le Vey	85	85	0	85	
Meslay	144	146	0	146	
Pontécoulant	65	54	0	54	
Périgny	42	37	0	37	
Saint-Denis-de-Méré	450	416	0	416	
Saint-Lambert	171	150	0	150	
Saint-Omer	99	99	0	99	
Saint-Rémy	563	565	0	565	
Terres de Druance	593	519	0	519	
Total	4 570	6800	1	6801	67%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 18,9 abonnés/km au 31/12/2020 (9,54 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,74 habitants/abonné au 31/12/2020 (1,89 habitants/abonné au 31/12/2019).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 87,07 m³/abonné au 31/12/2020. (114,77 m³/abonné au 31/12/2019).



Branchements neufs créés en 2020 (29 branchements):

COMMUNE	LIEU DIT	DATE	NOM TITULAIRE	EMPLACEMENT
MESLAY	LES BROSSES	13/01/20	MELET	HYDRO
CLECY	CANTEPIE	08/01/20	COMMUNE DE CLECY	HYDRP
CLECY	LA LANDE	20/01/20	HEUZE MICHEL	HYDRO
ST REMY	CHEMIN DE L EGLISE	05/02/20	LEPOIL DAMIEN	HYDRO
PROUSSY	LE BOIS PATRY	05/03/20	JENVRIN FREDERIC	HYDRO
ST REMY	LA MOUSSE	06/03/20	RESTOUX AURELIE	HYDRO
CONDE	RUE DU CHAMP ST GILLES	06/05/20	RICHARD ELOISE	HYDRO
PROUSSY	LE COUDRAY	12/06/20	COMMUNE DE CONDE	REGARD
LE BO	LE CHESNAY	16/06/20	DUFOUR MICHEL	HYDRO
ST REMY	RUE DU SOUS LIAU	17/06/20	GOSSELIN MICHEL	HYDRO
CAUVILLE	LA BROCQUETIERE	28/04/20	LESAGE NADEGE	HYDRO

ST PIERRE LA VIELLE	LA HAUTE BIGNETIERE	28/04/20	LEBRETON NOE	HYDRO
ST OMER	LE BOURG	01/07/20	GABET HERVE	HYDRO
MESLAY	LES COURTILLAGES	23/09/20	AZAZ NICOLAS	HYDRO
ST LAMBERT	LE BOSQ	09/09/20	BARBIER SAMUEL	HYDRO
MESLAY	LES COURTILLAGES	27/10/20	MESNIL NOEMIE	HYDRO
CONDE	144 BIS RUE ST MARTIN	20/10/20	PETIT PONT NICOLAS	HYDRO
CONDE	144 BIS RUE ST MARTIN	20/10/20	PETIT PONT NICOLAS	HYDRO
CAUVILLE	LE CORNU	22/10/20	BLANDAMOUR NICOLAS	HYDRO
CONDE	LOTISSEMENT PERREUX	27/10/20	COMMUNE DE CONDE	HYDRO
LE VEY	LE HAUT DU VEY	30/10/20	PAUGOIS KEVIN	HYDRO
LE VEY	LE HAUT DU VEY	30/10/20	PAUGOIS KEVIN	HYDRO
LE VEY	LE HAUT DU VEY	30/10/20	PAUGOIS KEVIN	HYDRO
CLECY	LOTISSEMENT DE LA CRETE	30/10/20	PLAISANCE JOFFREY	HYDRO
CLECY	LOTISSEMENT DE LA CRETE	30/10/20		HYDRO
CLECY	LOTISSEMENT DE LA CRETE	30/10/20		HYDRO
COMBRAY	RUE ST MARTIN	17/11/20	COMMUNE DE COMBRAY	HYDRO
CLECY	CHEMIN AUX LOUPS	26/11/20	CROZET ORYNE	HYDRO
LE VEY	LA COUR	16/12/20	ANNE FANNY	HYDRO

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

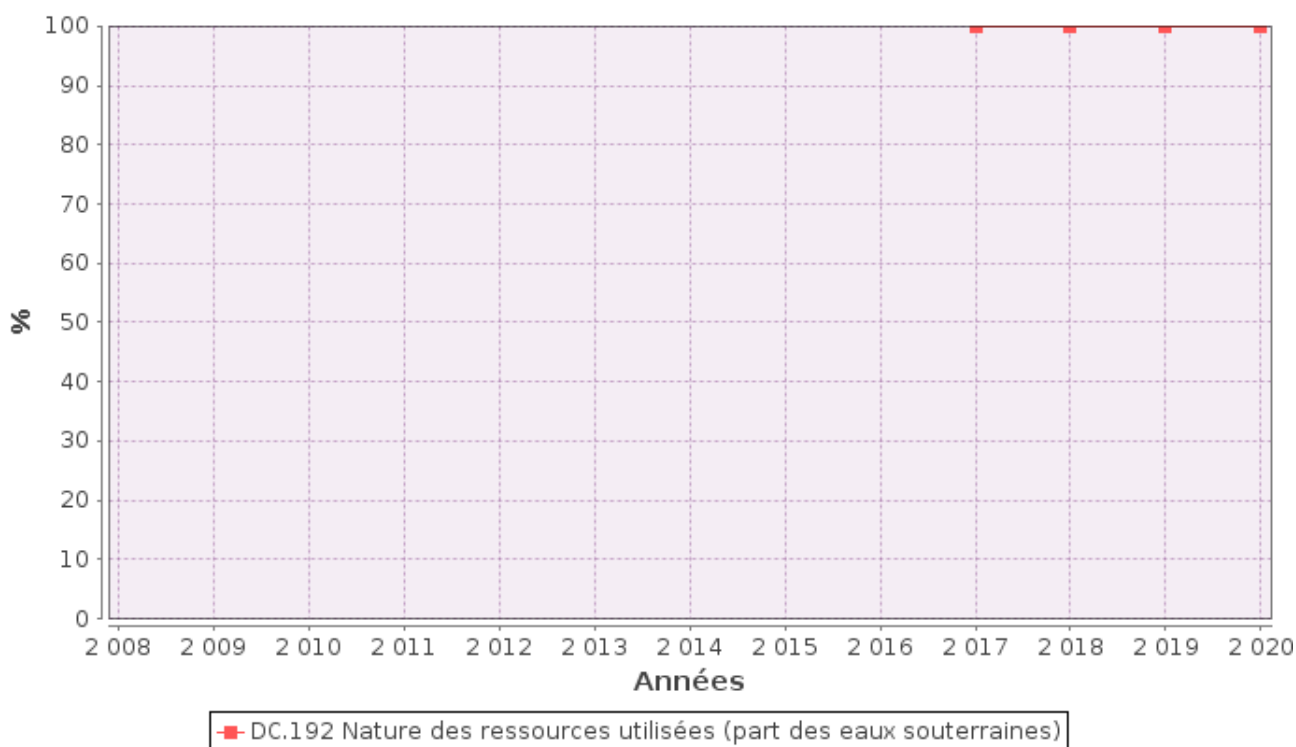


Le service public d'eau potable prélève 583 256 m³ pour l'exercice 2020 (577 914 pour l'exercice 2019).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Forage les Forges	SOUTERRAINE		4 258	30	-99,3%
Forage Landrieres F2	SOUTERRAINE		13 357	15 720	17,7%
Prélèvement La Porte	SOUTERRAINE		33 567	14 345	-57,3%
Source Porte	SOUTERRAINE		0	0	___%
Forage bas de la Courriere	SOUTERRAINE		181 908	202 192	11,2%
Source Goutil	SOUTERRAINE		253 977	242 330	-4,6%
Forage Les Tasses	SOUTERRAINE		71 457	91 234	27,7%
Forage Le Héquet F2	SOUTERRAINE		19 390	17 405	-10,2%
Total	SOUTERRAINE		577 914	583 256	0,9%

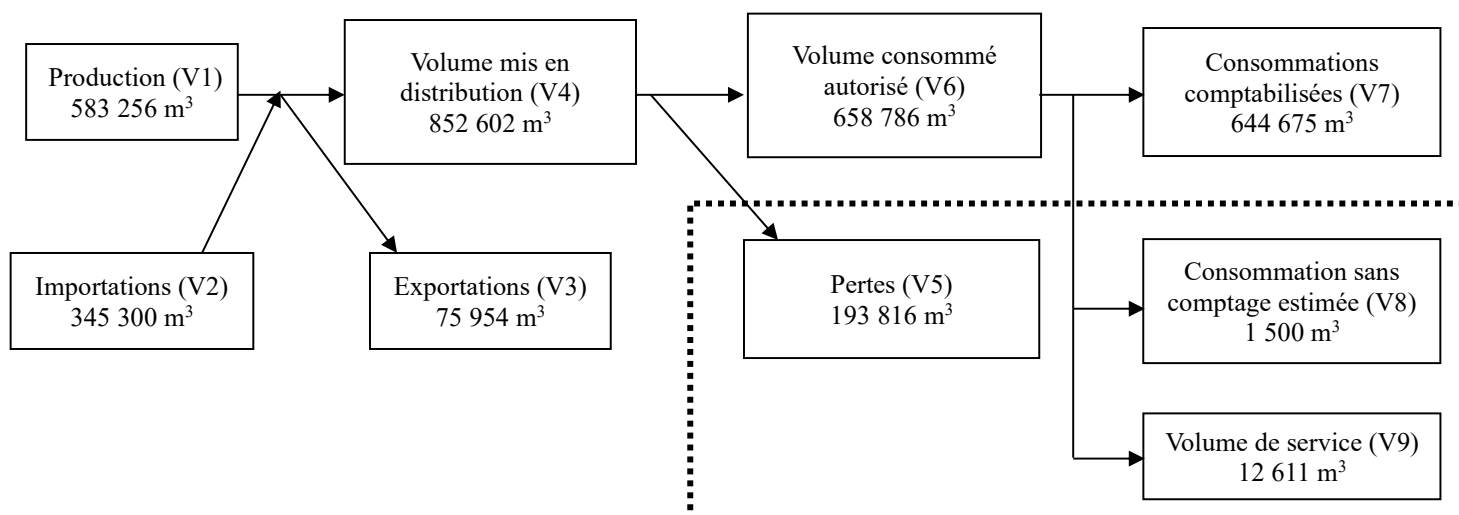
(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020



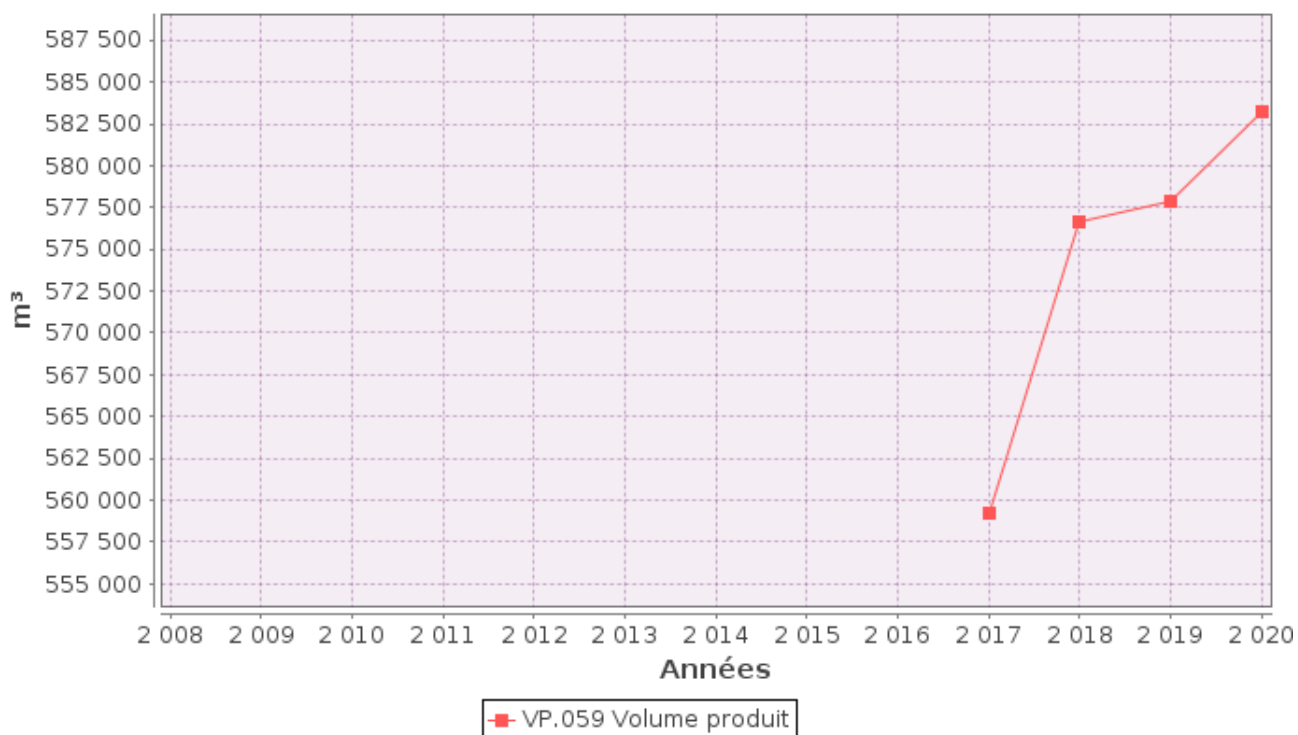
1.6.2. Production



Le service a 7 stations de traitement.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2019 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
Forage les Forges	4 258	30	-99,3%	40
Forage Landrieres F2	13 357	15 720	17,7%	80
Prélèvement La Porte	33 567	14 345	-57,3%	80
Source Porte	0	0	___%	80
Forage bas de la Courriere	181 908	202 192	11,2%	80
Source Goutil	253 977	242 330	-4,6%	80
Forage Les Tasses	71 457	91 234	27,7%	40
Forage Le Héquet F2	19 390	17 405	-10,2%	80
Total du volume produit (V1)	577 914	583 256	0,9%	73,74



1.6.3. Achats d'eaux traitées



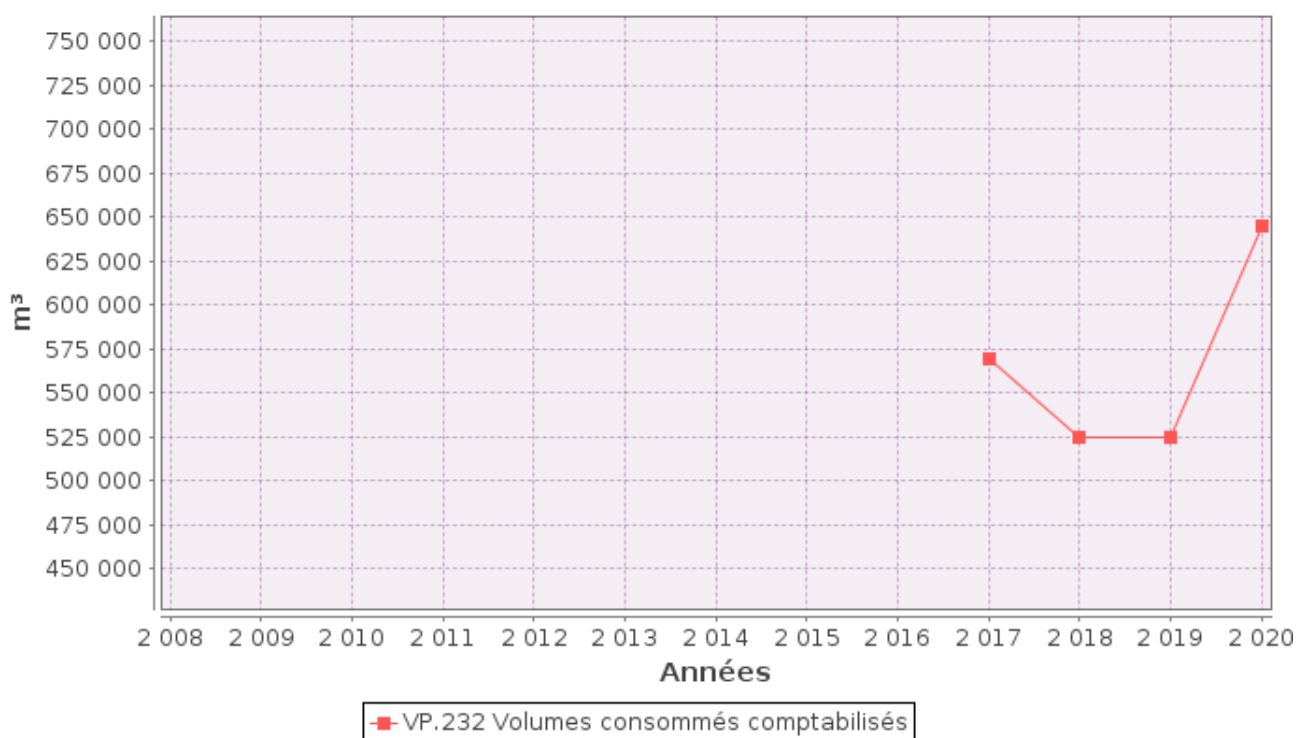
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
SIAEP SUD CALVADOS	5514	6124		
INTERCOM VIRE AU NOIREAU	92920	361256		
SYNDICAT EAU DES BRUYERE	61	17		
Total d'eaux traitées achetées (V2)	98 495	345 300	250,6%	40

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	424 634	538 936	26,9%
Abonnés non domestiques	99 874	105 739	5,9%
Total vendu aux abonnés (V₇)	524 508	644 675	22,9%
Service de THURY ESSON	1193	2928	
Service de SUD CALVADOS	68645	71095	
Service de SIVHAM HAMARS	1428	1931	
Total vendu à d'autres services (V₃)	71 266	75 954	6,6%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2019 en m ³ /an	Exercice 2020 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V₈)	1 500	1 500	0%
Volume de service (V₉)	7 391	12 611	70,6%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	533 399	658 786	23,5%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 457 kilomètres au 31/12/2020 (479 au 31/12/2019).

Le Syndicat a intégré la Commune de Condé sur Noireau le 01/01/2020, le SIG a permis de rectifier le linéaire de réseau qui avait été surestimé.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	_____ € au 01/01/2020
	_____ € au 01/01/2021

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	58 €	60 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN _____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 75 m ³	1,18 €/m ³	1,18 €/m ³
	Prix au m ³ de 76 à 150 m ³	0,95 €/m ³	0,95 €/m ³
	Prix au m ³ de 151 à 300 m ³	0,8 €/m ³	0,8 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 300 m ³	0,61 €/m ³	0,61 €/m ³
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,066 €/m ³	0,066 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,22 €/m ³	0,22 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	_____ €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	_____ €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Commentaire concernant le montant HT de la part fixe revenant à la collectivité : 114 euros pour SAINT DENIS DE MERE
40 euros pour CONDE SUR NOIREAU

Commentaire concernant la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique : 0.38 pour les communes de meslay et angoville

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

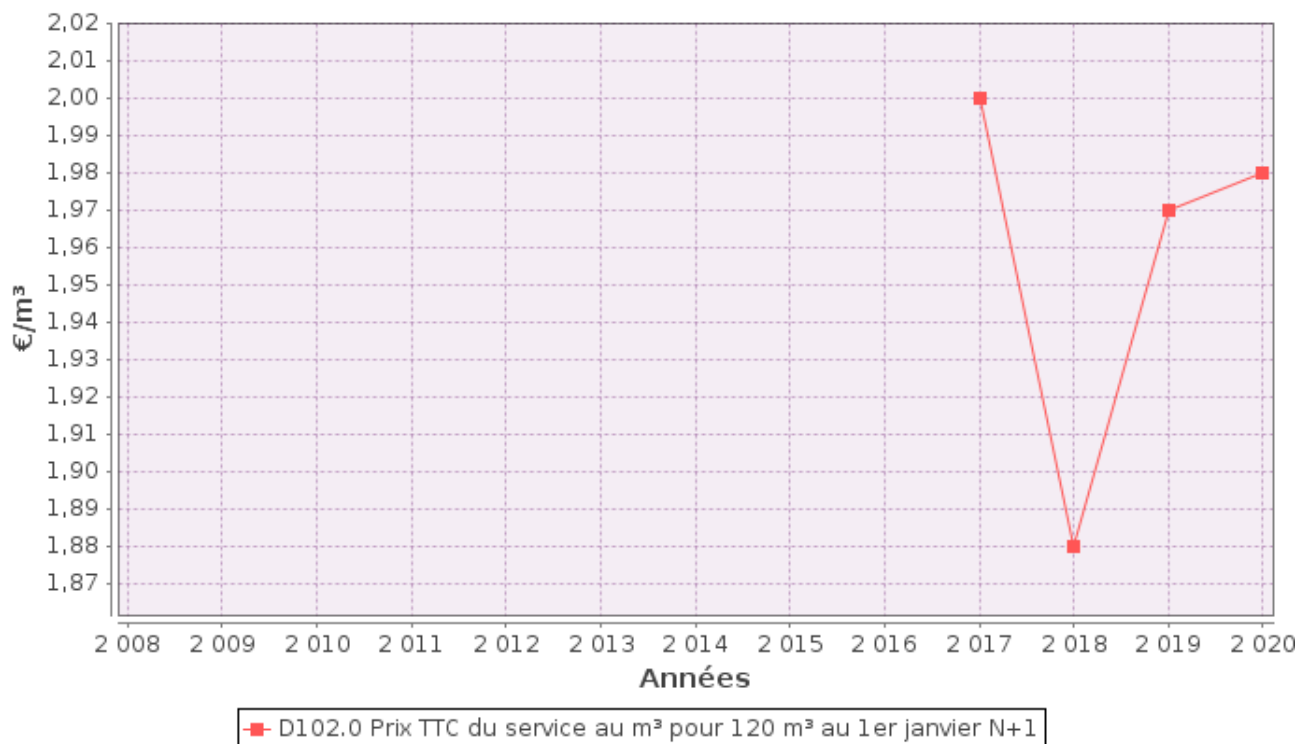
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les frais d'accès au service
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant ...
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant ...

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	58,00	60,00	3,5%
Part proportionnelle	131,25	131,25	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	189,25	191,25	1,1%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	___	___	___%
Part proportionnelle	___	___	___%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	___	___	___%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,92	7,92	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	26,40	26,40	0%
VNF Prélèvement :	0,00	___	___%
Autre :	0,00	___	___%
TVA	12,30	12,41	0,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	46,62	46,73	0,2%
Total	235,87	237,98	0,9%
Prix TTC au m³	1,97	1,98	0,5%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2020 en €/m ³	Prix au 01/01/2021 en €/m ³
Cauville	1,18	1,18
Cesny les Sources (Angoville)	1,18	1,18
Clécy	1,18	1,18
Combray	1,18	1,18
Condé-en-Normandie	1,18	1,18
Cossesseville	1,18	1,18
Donnay	1,18	1,18
La Pommeraye	1,18	1,18
La Villette	1,18	1,18
Le Bô	1,18	1,18
Le Hom (Caumont sur Orne)	1,18	1,18
Le Vey	1,18	1,18
Meslay	1,18	1,18
Pontécoulant	1,18	1,18
Périgny	1,18	1,18
Saint-Denis-de-Méré	1,28	1,28
Saint-Lambert	1,18	1,18
Saint-Omer	1,18	1,18
Saint-Rémy	1,18	1,18
Terres de Druance	1,18	1,18

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2020 sont de _____ m³/an (_____ m³/an en 2019).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3.Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	821 118.00	1 024 712.26	24%
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros	46 831.75	69 010.27	47%
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux	21 366.10	43 937.14	50%
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes	889 315.85	1 137 659.67	27%
Total des recettes			

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2020 : **1 260 006 €** (951 874 € au 31/12/2019).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020
Microbiologie	90	0	92	0
Paramètres physico-chimiques	107	1	117	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	99,1%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de

réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	85 %	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	108

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

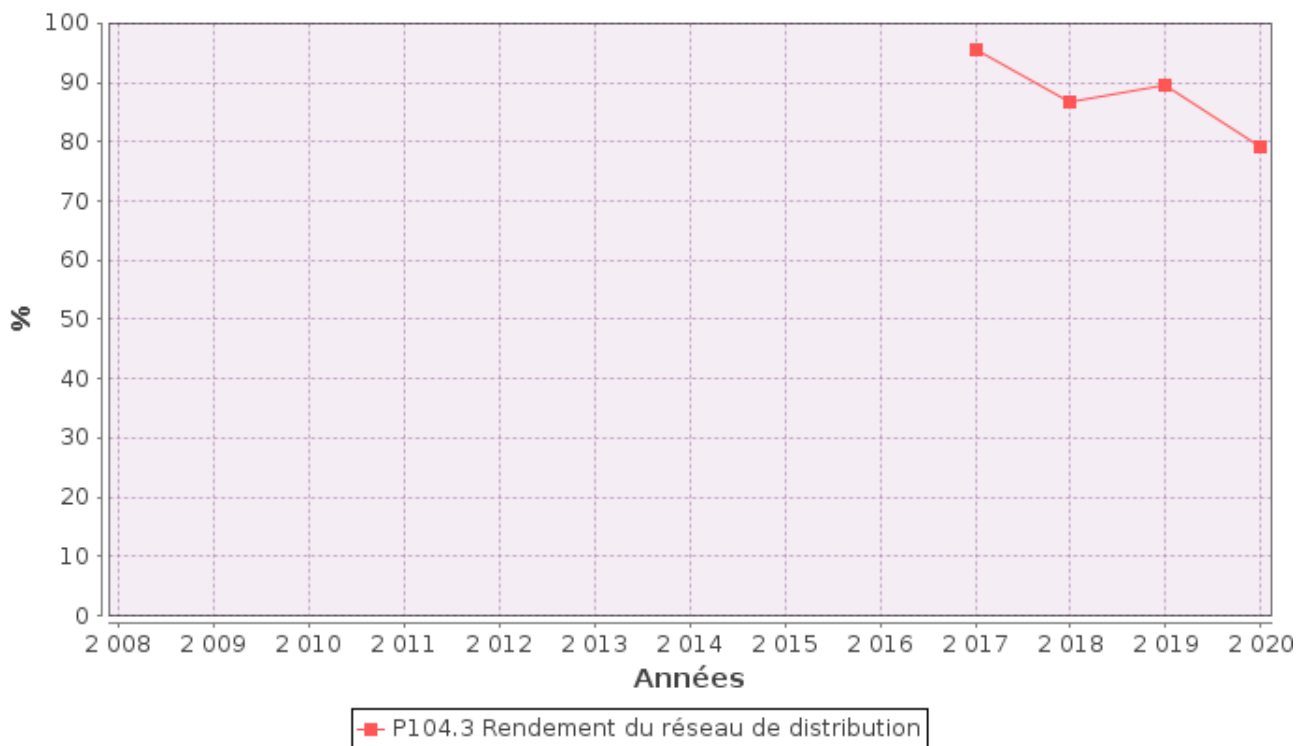
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	89,4 %	79,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	3,46	4,39
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	86,7 %	75,6 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,2 m³/j/km (0,5 en 2019).

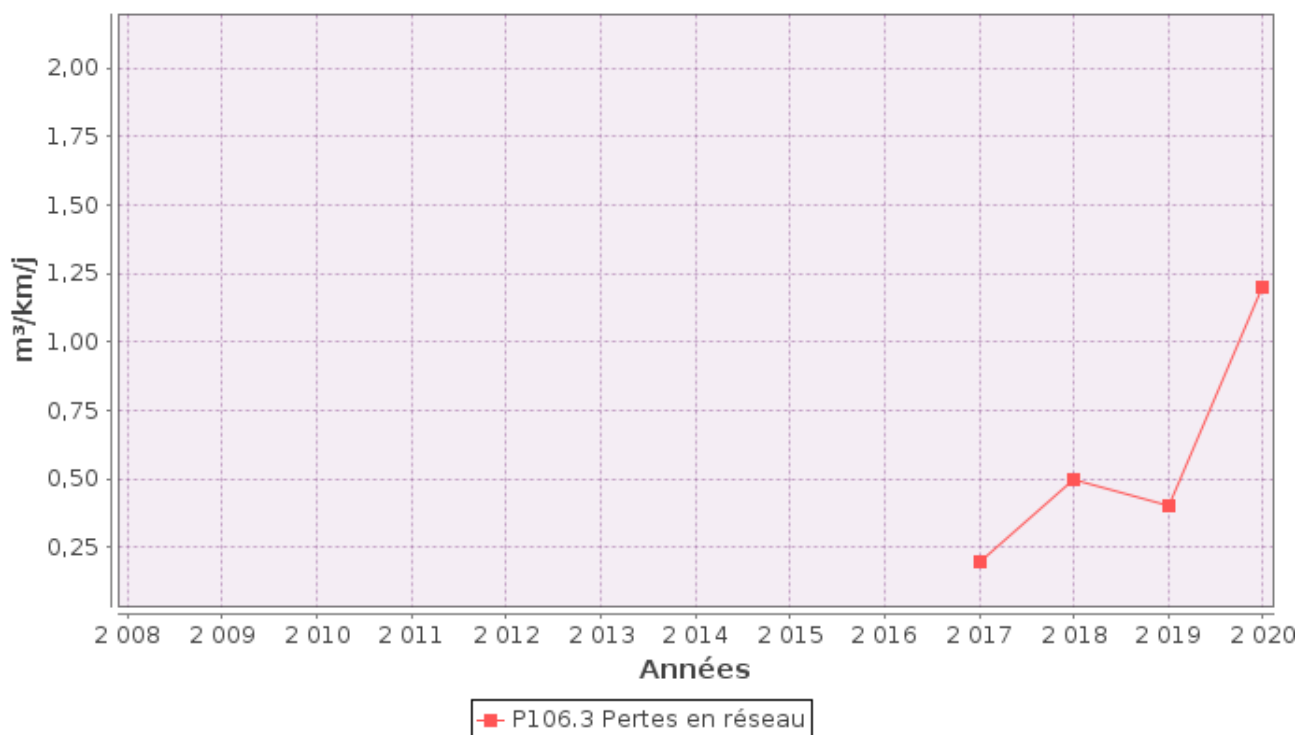
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 1,2 m³/j/km (0,4 en 2019).



36 fuites sur l'année 2020 :

DATE	COMMUNE	ADRESSE	CONDUITE	REPARATION
07/01/20	CONDE	RUE ST MARTIN	FG 80	2MANCHON
26/01	SDDM	LE BREUIL	FG 80	2MANCHON
11/02	CONDE	AVENUE DE VERDUN	FG 60	COQUILLE
14/02	SDDM	LE THEIL	FG 60	2MANCHON
03/04	CLECY	LA LANDELLE	PVC 63	2MANCHON
18/03	CLECY	LA FAVERIE	PVC 50	2MANCHON
02/04	CLECY	RUE DU BEAU SITE	PVC 110	
06/04	ST REMY	RUE DU BICENTENAIRE	PVC 50	2 MANCHON +COLLIER ET ROBINET
06/04/	MESLAY	LES COURTILLAGE	PVC25	CHANGER COUDE
06/04	LE BO	LE CORPS DU SEL	PVC 75	2MANCHON
08/04	CLECY	LES HIAULES	PVC25	CHANGER TE
15/04	PROUSSY	SALLE DES FETES	PVC32	2 MANCHON
18/04	LE BO	LE CORPS DU SEL	VANNE 100	PRESSE ETOUPE
29/04	CLECY	LE PETIT BERON	PVC50	2MANCHON
05/05	DONNAY	ROUT E DE COMBRAY	REDUCTEUR 100	CHANGER REDUCTEUR

25/05	ST GERMAIN DU CRIOULT	7 IMPASSE DE BAYEUX	PVC25 CASSE ENTREPRISE	2 MANCHON
26/05	CLECY	CATILLON	PVC 75	COUDE FONTE
08/08	SDDM	LE VAL OZANNE	PVC 50	2MANCHON
19/08	CLECY	LES BILLOTS	PLOMB	2MANCHON
27/08	MESLAY	RUE DE LA MAIRIE	PVC 50 CASSE ENTREPRISE	2MANCHON
01/09	ST REMY	LA GENNIERE	PVC25	2MANCHON
04/09	ST OMER	LE BOURG	PVC25	MANCHON
16/09	CONDE	CHAMP ST GILLES	FG 60	2 MANCHON
25/09	CONDE	RUE DES TANNUER	PVC25	2MANCHO
28/09	PROUSSY	RUE DU CLOS DOREY	PVC25	2 MANCHON
13/10	CONDE	AVENUE DE VERDUN	PLOMB ET PVC	2MANCHON
29/10	ST GERMAIN DU CRIOULT	RUE DE LA VIEILLE VILLE	PVC110	COLLIER ET ROBINET
04/11	CONDE	AVENUE GUSTAVE 5	PLOMB	2MANCHON
05/11	ST GERMAIN DU CRIOULT	LA HAUMERIE	PVC90	2MANCHON
30/11	CONDE	RUE ALBERT CAMUS	FG100	2MANCHON
07/12	CAUVILLE	LA BROCQUETIERE	PVC 50CASSE PAR ENTREPRISE	2MANCHON
15/12	PONT EREMBOURG	7 RUE DE LA VERE	FG60	2MANCHON
29/12	CONDE	RUE DU DOCTEUR SCHEITER	FG100	2MANCHON
29/12	CONDE	LES VAUX	PVC 90	COLLIER ET ROBINET
31/12	CONDE	RUE BELLE ETOILE	FG60	2MANCHON

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas

comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	4.3	0.29	0.18	0.43	0.41

Au cours des 5 dernières années, 5,61 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,24% (0,18 en 2019).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 61,2% (69,7% en 2019).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2019	Exercice 2020
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	---	109 863,00
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		109 863,00

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	---	---
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

4.4. Amortissements



Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de 245 977 € (246 696 € en 2019).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service

à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Etude forage « Les Forges »	25 100,00 €	
Etude « La Porte »	1 751,00 €	5 400,00 €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Travaux de renouvellement de conduite « route de Tinchebray » Condé	2020	101 122,00

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 31 demandes d'abandon de créance et en a accordé 31.
24 485 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,038 €/m³ pour l'année 2020 (0,0056 €/m³ en 2019).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2019	Exercice 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	8 220	12 861
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	1,97	1,98
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,1%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	108	108
P104.3	Rendement du réseau de distribution	89,4%	79,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	0,5	1,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	0,4	1,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,18%	0,24%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	69,7%	61,2%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0056	0,038